



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVRY
05/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers votants : 19
Date de la convocation : 29/05/2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane MITZAS.

Présents : Stéphane MITZAS ; Thierry MARECHAL ; Sébastien DE WYSOTZKI ; Rabiaa HABCHANE ; Julie STORDIAU ; Pollyanna DO CARMO ; Elsa DUFOUR ; Cécilia JOSSERAND ; Virginie MATHIEU ; Oktay COSKUN ; Céline JOIGNAUX ; Sylvain MISSE ; Samuel CANGE ; Hana BILAK ; Patrick TISSOT, Stéphane VENDEVILLE

Procurations : Sylvie VAUTHIER à Stéphane MITZAS,

Secrétaire : Julie STORDIAU

OBJET : Rapport du mandataire SPL Terrinov pour exercice 2024

En préambule du présent Conseil Municipal, M. Bouvard, Directeur de la SPL Terrinov a présenté le rapport du mandataire 2024 et répondu aux questions de l'assemblée.

M. MITZAS Stéphane, expose l'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales : « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa.

Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

Le rapport d'activité 2024 de la société publique locale Terrinov reprend, outre les éléments de constitution de la SPL avec notamment la répartition de l'actionnariat, les chiffres importants pour un aperçu financier de la société ainsi que les faits marquants présentés de son activité.

M. le Maire détaille le rapport au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de donner acte au rapport du mandataire SPL pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Chevry les jour, mois et an que-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

2026_06_08



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 001-210101036-20260605-2026_06_08-DE



La Secrétaire
Julie STORDIAU

Le Maire,
Stéphane MITZAS

2026_06_08



Publié le : 16/06/2026 12:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Chevry

https://www.ville-chevry.fr/documents_administratifs/66737